



Conseil économique et social

Distr. générale
7 février 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2005

(17-20 et 24 janvier 2005)*

* Le présent document est une première version du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire (17-20 et 24 janvier 2005). Les rapports sur les travaux de la session annuelle (6-10 juin 2005) et de la deuxième session ordinaire (26-30 septembre 2005) seront publiés dans les parties II et III, respectivement. Ces rapports seront publiés sous leur forme définitive dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 14 (E/2005/34/Rev.1-E/ICEF/2005/5/Rev.1)*.



Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Organisation de la session | 1–7 | 3 |
| A. Élection du Bureau | 1 | 3 |
| B. Allocutions d’ouverture | 2–5 | 3 |
| C. Adoption de l’ordre du jour | 6–7 | 3 |
| II. Travaux du Conseil d’administration | 8–80 | 4 |
| A. Exposé sur la réponse de l’UNICEF au séisme et au tsunami dans l’océan Indien | 8–11 | 4 |
| B. Rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social . . | 12–24 | 5 |
| C. Approbation des descriptifs de programme de pays révisés | 25–26 | 7 |
| D. Éducation des filles : rapport oral | 27–32 | 8 |
| E. Programme élargi de vaccination : rapport oral | 33–36 | 10 |
| F. Vision et stratégie concernant la vaccination à l’échelle mondiale : rapport oral | 37–39 | 11 |
| G. Sécurité du personnel : rapport oral | 40–44 | 11 |
| H. Suite donnée à la décision 2004/8 du Conseil d’administration sur la programmation commune | 45–48 | 13 |
| I. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2005 | 49–52 | 13 |
| J. Rapport financier et états financiers vérifiés de l’UNICEF pour l’exercice biennal 2002-2003 et rapport du Comité des commissaires aux comptes . . . | 53–58 | 14 |
| K. Réunion d’annonces de contributions | 59–60 | 16 |
| L. Questions diverses | 61–77 | 16 |
| M. Clôture de la session | 78–80 | 20 |
| III. Décisions adoptées par le Conseil d’administration à sa première session ordinaire de 2005 | | 21 |

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau

1. Le Conseil d'administration a élu S. E. M. Mehdi Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) Président et S. E. M. Paul Badji (Sénégal), M. Uladzimir A. Gerus (Biélorus), M^{me} Romy Tincopa (Pérou) et M^{me} Unni Rambøll (Norvège) Vice-Présidents.

B. Allocutions d'ouverture

2. Le Conseil d'administration a observé un moment de silence à la mémoire des victimes des récentes catastrophes naturelles en Asie du Sud-Est, en Afrique et aux États-Unis, et des enfants et des femmes frappés par les hostilités dans certaines parties de l'Afrique.

3. Le Président a dit que d'énormes problèmes affectant les enfants se posaient au monde : pauvreté, sida, conflits ainsi que les graves questions des violences et de l'exploitation. Les catastrophes naturelles les affectaient aussi comme on l'a vu avec celle du tsunami et, voici un an, le séisme de Bam. Dans ce contexte et dans celui des objectifs du Millénaire pour le développement, l'ordre du jour du Conseil pour 2005 est fort important, notamment le prochain plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF dont il sera saisi en septembre.

4. La Directrice générale a rappelé avoir dit à la deuxième session ordinaire de 2004 du Conseil qu'il était difficile d'imaginer l'immensité des souffrances causées par les tragédies de Beslan et du Darfour. Mais le tsunami est d'un tout autre ordre de l'inimaginable. La dévastation qu'il a causée soulignait le fardeau croissant des crises humanitaires sur les organisations comme l'UNICEF. L'environnement dans lequel les agents de l'UNICEF travaillaient était devenu plus complexe, plus politisé et plus dangereux. L'UNICEF est resté axé sur des questions comme la protection des enfants dans les conflits armés, le VIH/sida, le sexisme, le travail des enfants et leur exploitation sexuelle commerciale. Faire face aux menaces contre leur survie et leur développement restait son mandat solennel et l'UNICEF continuera d'évoluer pour devenir toujours plus efficace dans l'intérêt des enfants de ce monde changeant.

5. Le Président sortant, S. E. M. Lebohang Moleko (Lesotho), a remercié la Directrice générale de son action pour les enfants, notamment à la suite du tsunami, en ajoutant que l'UNICEF doit continuer de plaider la cause des orphelins et des autres enfants affectés par le VIH/sida, situation qui est elle-même une crise humanitaire.

C. Adoption de l'ordre du jour

6. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session, amendés (E/ICEF/2005/1).

7. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 51 délégations dotées du statut d'observateur, 2 organes des Nations Unies, 1 organisation intergouvernementale, 4 comités nationaux pour l'UNICEF et le Comité des ONG pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Exposé sur la réponse de l'UNICEF au séisme et au tsunami dans l'océan Indien

8. La Directrice générale a informé les délégués de la réponse de l'UNICEF à la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien. Précédé d'un court métrage, son exposé a été axé sur les secours immédiats. C'est surtout parce qu'il avait des programmes en place dans tous les pays affectés que l'UNICEF a pu réagir rapidement. Grâce aux fortes équipes de pays des Nations Unies, à la coordination entre organismes et à la ferme direction des gouvernements affectés, la réponse a été prompte et efficace. Il n'empêche que la catastrophe a détruit les fournitures prépositionnées et gêné l'accès. L'UNICEF a pris la situation en main dans plusieurs secteurs : l'eau, l'assainissement, l'éducation et la protection des enfants. Le nombre relativement faible d'enfants seuls indiquait probablement un taux de mortalité chez les jeunes enfants plus élevé qu'initialement supputé. Le trafic dont il a pu être question n'a guère encore été avéré mais la vigilance s'impose. La reconstruction a déjà commencé par endroits et l'UNICEF a commencé à planifier le relèvement à long terme.

9. Les délégations ont félicité l'UNICEF de sa réponse rapide, disant qu'il s'était révélé un partenaire fiable pour les secours aux sinistrés et que, comme sa Directrice générale, il était digne d'éloges pour son action dès le lendemain de la catastrophe. Les représentants de certains des pays affectés ont cité à cet égard les campagnes de vaccination et les efforts pour ramener les enfants à l'école. On a demandé des précisions sur les plans à long terme. On s'est inquiété de questions particulières de personnel, de secours non alimentaires et de protection des enfants. Plusieurs délégations ont noté qu'il fallait maintenir l'élan acquis et planifier bien avant d'avoir à intervenir. Certaines ont évoqué la réponse de leurs pays respectifs à la crise, et plusieurs ont annoncé d'importantes contributions aux efforts de secours de l'UNICEF.

10. On a exprimé une inquiétude presque unanime pour les enfants séparés et seuls. Des orateurs ont répété que la vigilance s'imposait contre le trafic et l'exploitation des enfants et qu'il fallait les enregistrer rapidement. Plusieurs délégations ont salué la réponse efficace de l'UNICEF pour les protéger. On a dit aussi que sa riche expérience en Afghanistan inspirerait les initiatives de retour à l'école.

11. La Directrice générale a reconnu qu'il est difficile de déployer rapidement du personnel qualifié, notamment dans les secteurs où l'UNICEF était prié de jouer un rôle moteur. Mais l'UNICEF avait pris des mesures pour assurer aux bureaux de pays un appui suffisant. De même, le mouvement des personnes déplacées étant de nature à créer une deuxième vague de besoins en fournitures, l'UNICEF et ses partenaires faisaient le maximum pour assurer la distribution rapide et coordonnée des secours non alimentaires. Parler des jeunes orphelins est prématuré tant qu'on manque d'évaluations précises. L'UNICEF appuierait donc les fortes positions prises par les gouvernements affectés quant aux normes d'adoption et de placement familial. Les besoins psychosociaux des populations sinistrées étaient un souci plus immédiat, car c'est un problème d'une immense complexité et dont les répercussions se feront longtemps sentir. L'UNICEF s'est concerté avec ses partenaires pour y répondre efficacement. La Directrice générale a assuré aux

délégations que la planification était déjà bien en train. Des réponses à long terme à la crise du tsunami seraient incorporées dans les programmes de pays, afin non seulement de reconstruire mais d'améliorer ce qui avait été détruit.

B. Rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social

12. Le Conseil d'administration était saisi du rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social (E/2005/6-E/ICEF/2005/3) et d'une note du secrétariat sur les activités du Corps commun d'inspection intéressant l'UNICEF (E/ICEF/2005/4), que le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a présentés. Il a aussi récapitulé ce qui s'était passé depuis que ces documents ont été publiés, dont l'adoption par l'Assemblée générale le 22 décembre 2004 de la résolution 59/250 sur l'examen triennal des activités opérationnelles du système des Nations Unies. Cette résolution a réaffirmé les progrès accomplis et donné des directives pour faire fond sur les actions passées. L'Assemblée avait décidé de tenir une réunion plénière de haut niveau sur les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Millénaire et le Secrétaire général avait présenté le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. L'application de la résolution et les décisions que prendraient les mécanismes intergouvernementaux seraient coordonnées dans le contexte du plan de travail du Comité directeur du Groupe des Nations Unies pour le développement et des directives données par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.

13. S'agissant de la proposition, évoquée dans le rapport, de modèles de bureaux communs pour le Cap-Vert et les Maldives, le Directeur a dit que, du fait du récent tsunami dans l'océan Indien, elle ne s'appliquait plus aux Maldives. L'UNICEF proposerait aux partenaires du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement que les équipes régionales du Groupe choisissent un autre pays et/ou plusieurs autres.

14. Plusieurs délégations ont dit que le rapport était complet, concis et stimulant. Quelques-unes ont demandé que, dans son prochain rapport, l'UNICEF mette mieux l'accent sur l'analyse, des problèmes notamment. Des délégués l'ont félicité d'avoir intégré dans les plans nationaux les engagements pris à la session extraordinaire consacrée aux enfants. Plusieurs orateurs ont fait son éloge pour sa réceptivité aux besoins des femmes et des enfants, notamment après le tsunami, dont la mobilisation de ressources et la fourniture de secours immédiats aux populations sinistrées.

15. Les délégations ont noté les progrès accomplis vers les réformes, notamment pour améliorer l'exécution au niveau des pays, et encouragé l'UNICEF à s'attacher surtout à édifier les capacités locales face aux problèmes de protection des enfants et à traduire les principes et les moyens de défense des droits de l'homme en instruments de programmation concrète. Ils se sont félicités des progrès accomplis pour faire fonctionner harmonieusement le système au niveau national et pour aligner les opérations de l'UNICEF sur le calendrier de développement des grandes conférences des Nations Unies, notamment celles du Sommet du Millénaire. Des orateurs ont exhorté l'UNICEF à continuer d'œuvrer pour la mise au point de cadres de politique générale et se sont réjouis des efforts accrus pour lutter contre le

VIH/sida et de la participation de l'UNICEF à l'Initiative de la Banque mondiale pour l'accélération de l'éducation pour tous.

16. S'agissant de l'examen triennal des activités opérationnelles, des délégations ont dit attendre avec intérêt l'exposé et le débat prolongé qui auront lieu à la réunion annuelle du Conseil d'administration en juin. Plusieurs ont dit que le développement des capacités et la prise en main par les pays étaient essentiels pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et que l'Organisation des Nations Unies devrait appuyer les gouvernements qui s'y emploient. Des orateurs ont remercié l'UNICEF de sa fidélité aux principes fondamentaux des activités opérationnelles : neutralité, multilatéralisme et aptitude à répondre aux besoins de développement des pays bénéficiaires. Plusieurs délégations ont noté avec inquiétude le faible nombre de fonctionnaires de l'UNICEF parmi les coordonnateurs résidents et elles l'ont encouragé à aider au renforcement de ce système.

17. Des orateurs ont avalisé les conclusions du rapport selon lesquelles il fallait améliorer la participation aux structures régionales et la coordination avec elles pour accroître l'appui aux équipes de pays des Nations Unies et ils ont préconisé une plus grande harmonisation des responsabilités des équipes régionales. Ils ont aussi exprimé leur appui à l'intégration des questions issues des conflits dans la programmation commune par pays, exercice qu'il faut aussi effectuer dans les pays en transition. Plusieurs délégations se sont félicitées des modalités harmonisées de transfert des ressources car elles réduiraient les coûts de transaction pour les homologues gouvernementaux, et elles se sont réjouies des réformes visant à permettre à l'UNICEF de participer à des formules de mise en commun des ressources, dont les approches sectorielles. D'autres ont noté l'importance du maintien de lignes hiérarchiques nettes grâce à des processus transparents. On s'est inquiété de savoir si les bureaux de pays pourraient participer aux nouvelles formules de mise en commun des ressources, à quoi le secrétariat a répondu qu'ils avaient la souplesse nécessaire.

18. S'agissant de la programmation commune, certains orateurs ont dit que les initiatives visant à rationaliser les activités opérationnelles feraient baisser les coûts de transaction pour les homologues nationaux. D'autres ont dit que, malgré leur importance, les innovations organisationnelles ne devaient pas être une fin en soi. Il fallait aussi de la souplesse dans l'exécution. L'application du bilan commun de pays (BCP)/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) devrait être calquée sur les priorités nationales et subordonnée à une analyse poussée et au dialogue avec les gouvernements. Les orateurs ont dit que les matrices axées sur les résultats, certes meilleures, laissaient encore à désirer. Ils ont salué les efforts sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et autres cadres de politique générale. Le secrétariat a dit que les directives relatives aux BCP/PNUAD pourraient être révisées en fonction des enseignements tirés.

19. Plusieurs orateurs ont dit que les efforts pour améliorer le suivi devraient être soutenus à l'aide d'indicateurs précis à convenir. Mais d'autres ont souligné que la mise au point d'indicateurs était un processus important et délicat qui exigerait la consultation et l'accord complets des gouvernements. Une délégation s'est dite satisfaite de ce que le Projet des objectifs du Millénaire ait eu notamment pour résultat la promotion d'une recherche accrue s'appuyant sur l'effort scientifique international, ainsi que l'adaptation des technologies naissantes aux conditions

locales. L'UNICEF pourrait appuyer la recherche scientifique mondiale afin de se pencher sur les besoins spéciaux des pauvres dans ses domaines de compétence, comme la santé et l'éducation.

20. Plusieurs délégations ont dit qu'il fallait veiller aux droits des enfants. D'autres ont préconisé, pour déterminer les priorités programmatiques, une méthodologie basée sur les résultats ou les preuves au lieu d'une approche fondée sur les droits de l'homme, certes louable mais qui, craignaient-elles, manquait de clarté. Selon elles, il incombait au Conseil d'utiliser le plan stratégique à moyen terme pour suggérer à l'UNICEF un ensemble net de priorités et de repères afin de passer des bonnes intentions aux actes, comme l'a dit la Directrice générale. Une délégation s'est déclarée inquiète de ce qu'on passe des problèmes de croissance économique à une approche programmatique fondée sur les droits de l'homme car cela risquerait de distraire des questions de développement.

21. Des délégués ont dit qu'il fallait une stratégie face aux violences sexistes, dont les mutilations génitales féminines. Ils ont salué les efforts de l'UNICEF pour l'autonomisation des femmes et souligné l'importance de l'adoption, au niveau des pays, d'une approche stratégique axée sur les résultats et philogyne.

22. Tout en notant la tendance positive du niveau des ressources ordinaires depuis trois ans, des délégués se sont inquiétés de la baisse de leur part des ressources totales et reconnu, avec le rapport, que, pour jouer un rôle mondial efficace, l'UNICEF a besoin de ressources sans entraves.

23. Des orateurs se sont félicités de la coopération renforcée avec la Banque mondiale, notamment par le biais de programmes multisectoriels comme le Partenariat pour la survie de l'enfant. Le secrétariat a dit que la collaboration avec elle s'était intensifiée, ainsi que les travaux sur les DSRP, les équipes de pays étant étroitement impliquées dans 30 pays et un peu moins dans 20 autres.

24. La décision adoptée par le Conseil d'administration (décision 2005/1) figure au chapitre III. De plus, le Conseil a pris note du rapport sur le CCI.

C. Approbation des descriptifs de programme de pays révisés

25. Le Président a dit que, conformément à la décision 2002/4, le Conseil avait fait des observations sur les projets de descriptif de programme de pays et approuvé l'ensemble des budgets indicatifs de 22 programmes de pays ou de zone à sa session annuelle et à sa deuxième session ordinaire de 2004. Les projets de descriptif ont été révisés en tenant compte, au besoin, des observations faites en 2004 par les délégations et un tableau récapitulatif des résultats a été ajouté. Les descriptifs de programme de pays révisés ont été affichés sur le site Web de l'UNICEF au 1^{er} novembre 2004. La décision 2002/4 indiquait aussi que les descriptifs révisés recevraient à la présente session l'approbation tacite du Conseil d'administration sauf si au moins cinq membres informaient par écrit le secrétariat, au 10 décembre 2004, de leur intention de saisir le Conseil d'un programme de pays. Cela n'ayant pas été le cas, les programmes de pays suivants ont été approuvés : Angola, Burundi, Madagascar, Zimbabwe, Cap-Vert, cône Sud (Argentine, Chili, Uruguay), Malaisie, Philippines, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Kazakhstan, Kirghizistan, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan, ex-République

yougoslave de Macédoine, Turkménistan, Ouzbékistan, République islamique d'Iran, Iraq et Guatemala.

26. Le représentant du Burundi a dit que le nord de son pays subissait une grave sécheresse et a invité l'UNICEF et d'autres partenaires à aider les enfants qui en souffrent. Les représentants des Philippines et de la Serbie-et-Monténégro se sont félicités de leur coopération avec l'UNICEF. Un orateur a dit que le descriptif révisé de la Roumanie n'était pas à jour quant aux adoptions internationales, qu'une nouvelle loi régit depuis le 1^{er} janvier 2005. Une autre délégation a dit que, dans l'ensemble, les descriptifs présentés cette année, dont beaucoup sont fondés sur les BCP/PNUAD, servaient à la réforme du système des Nations Unies.

D. Éducation des filles : rapport oral

27. Après la projection d'un court métrage vidéo du bureau de l'UNICEF en Inde sur la détresse des enfants sans accès à l'école, le chef de la Section éducation de l'UNICEF a parlé des grandes questions, des interventions et des effets des travaux de l'UNICEF touchant l'éducation des filles. L'accent mis sur elle par l'organisation a aidé à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, ceux de l'éducation pour tous et ceux du *Monde digne des enfants*, document adopté par la session extraordinaire que l'Assemblée générale leur a consacrée. L'UNICEF voulait que tous les enfants aient accès jusqu'au bout à une éducation de qualité : c'est leur droit absolu et un moyen de surmultiplier les progrès dans d'autres secteurs. L'exposé a présenté en termes généraux les questions et problèmes de la conception technique des interventions de qualité dans divers contextes; le plaidoyer pour l'éducation des filles, qui mène à l'éducation pour tous; la mobilisation des ressources; et la direction de l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation dans les approches sectorielles.

28. L'accès à l'éducation et sa qualité ont fait des progrès considérables, notamment par la promotion d'écoles accueillantes; la création d'espaces sûrs et l'incitation au retour à l'école dans les secteurs sinistrés; les efforts d'accélération dans les 25 pays les plus en danger de manquer l'objectif de parité des sexes; les approches intersectorielles; et l'introduction de l'initiation aux réalités, liée notamment à la prévention du VIH/sida. De gros efforts de collecte de fonds avaient recueilli d'importantes ressources auprès de partenaires clefs, mais il fallait les poursuivre pour doter l'Initiative de partenariats efficaces aux niveaux national et régional. Celle-ci est de plus en plus admise comme cadre principal de partenariat pour l'éducation des filles selon l'éducation pour tous et les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour progresser, il faudra faire ceci : mettre davantage l'accent sur la contribution de l'Initiative aux processus élargis de développement, en explicitant le rôle de l'UNICEF dans ces efforts; renforcer l'accent stratégique de l'UNICEF sur les femmes, moyen d'aborder leurs droits et les disparités dont elles souffrent; s'occuper davantage de la scolarité précoce; maintenir la collaboration intersectorielle; et agir stratégiquement au-delà des questions d'accès et de parité des sexes pour s'occuper des problèmes et de l'égalité des sexes et de la qualité de l'éducation.

29. De nombreuses délégations ont reconnu que l'éducation des filles a fait des progrès, se déclarant reconnaissantes des efforts de l'UNICEF et des travaux du partenariat élargi de l'Initiative. Plusieurs orateurs ont notamment évoqué les

progrès faits dans les situations de crise et d'après conflit. Des délégations ont souligné l'importance des initiatives de fixation des coûts et d'élargissement; de l'application des leçons de l'expérience aux systèmes nationaux d'éducation élargis; et de l'intégration des femmes dans les grandes initiatives sectorielles, en soulignant la primauté des stratégies dirigées par les pays. À cet égard, les délégués ont demandé plus de renseignements sur le rôle de l'UNICEF dans les approches sectorielles et dans l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous.

30. Les plans visant à renforcer le secrétariat de l'Initiative – effort jugé essentiel au rôle et au mandat de l'UNICEF, moteur de l'éducation des filles – ont recueilli l'appui des délégués, qui ont demandé des précisions sur les niveaux de financement. On a souligné l'importance du travail de plaidoyer et de communication s'agissant de l'objectif de parité des sexes en 2005, ainsi que la nécessité d'améliorer les rapports, de renforcer la qualité des évaluations, d'améliorer la mesure des résultats scolaires et de générer des données ventilées par sexe. Une question a été posée quant aux objectifs concernant les 25 pays problématiques. Autres questions à étudier de plus près : l'eau et l'assainissement dans les écoles; la violence sexiste; les enfants handicapés; et l'appui à de meilleures conditions d'enseignement. Un délégué a exhorté l'UNICEF à souscrire à tous les objectifs de l'éducation pour tous et à envisager des systèmes d'enseignement privés et de substitution.

31. Le chef de la Section éducation a parlé de certaines des questions évoquées; il a noté l'accent mis sur les actions intensifiées et les fermes initiatives nécessaires pour réaliser l'objectif de parité des sexes dans les 25 pays problématiques; réaffirmé l'importance cruciale de l'action médiatique et de plaidoyer; et souligné le sens d'urgence renouvelé qu'implique la reprise de l'Initiative au niveau national. Il a souligné la primauté des plans sectoriels des gouvernements, notant les problèmes de l'intégration des femmes dans l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous et soulignant que les leçons tirées des initiatives à petite échelle servaient à la reproduire en plus grand.

32. La Directrice générale a parlé des questions liées à l'Initiative en faveur de l'éducation des filles, soulignant son inauguration au niveau national et les efforts en cours pour renforcer son secrétariat, notamment par l'addition de deux postes sous l'autorité d'un directeur exécutif adjoint, afin de la faire mieux connaître. S'agissant de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, il fallait s'appliquer à renforcer ses liens avec la Banque mondiale. La Directrice générale a souligné que l'eau et l'assainissement étaient une stratégie d'appui aux travaux pour la survie des enfants et l'éducation des filles, l'accent étant mis sur des installations sanitaires distinctes pour les filles et la promotion de l'initiation à l'hygiène qui peut la propager de l'école au foyer. L'eau et l'assainissement étaient aussi un élément important des travaux de l'UNICEF dans les situations de crise que traversent plusieurs pays où il est le chef de file des organismes des Nations Unies dans ce domaine. Les gouvernements restent ses principaux partenaires pour l'éducation, et l'enseignement d'État était primordial. Mais un appui a été aussi fourni à d'autres participants à l'éducation pour tous, comme les écoles coraniques, pour établir un programme scolaire plus large. Il fallait citer le Bangladesh, pays où, malgré la pauvreté, une volonté farouche avait permis de progresser vers l'admission à l'école de tous les jeunes des deux sexes.

E. Programme élargi de vaccination : rapport oral

33. Le chef de la section santé a indiqué que les stratégies actuelles consistant à utiliser une combinaison de services systématiques et de programmes accélérés de lutte contre les maladies avaient permis de réaliser des progrès substantiels, dont bénéficiaient continuellement environ les trois quarts des enfants dans le monde. Cependant, plus de 30 millions d'enfants – 25 millions en Afrique et en Asie – et 40 millions de femmes enceintes n'étaient pas couverts chaque année. De nombreux pays, pour la plupart en Afrique, avaient fait des progrès s'agissant de l'augmentation de la couverture de la vaccination systématique dans les districts enregistrant les moins bons résultats. Les décès dus à la rougeole en Afrique avaient été réduits, passant de 482 000 en 1999 à moins de 240 000 en 2004. L'initiative de l'éradication mondiale de la poliomyélite avait enregistré des progrès en Asie, mais avait subi des revers en Afrique. Le nombre de décès dus au tétanos maternel et néonatal avait diminué, passant de 248 000 en 1997 à 180 000 en 2002. La vaccination contre la rougeole et la distribution de suppléments de vitamine A avaient été assurées dans 29 pays touchés par des situations d'urgence au titre des Principaux engagements collectifs de l'UNICEF en faveur des enfants.

34. Les campagnes de vaccination et les efforts accélérés connexes avaient atteint les enfants dans les familles marginalisées, mais ils avaient en même temps détourné l'attention et des ressources des services de vaccination systématiques. Relier la vaccination aux autres interventions sanitaires et nutritionnelles était efficace par rapport au coût et contribuait fortement à la réalisation du quatrième objectif du Millénaire pour le développement.

35. Des prévisions correctes de la demande de vaccins et des financements assurés sur le long terme, qui permettent de passer des contrats fermes avec un nombre plus élevé de fournisseurs, avaient contribué à la sécurité vaccinale mondiale. En qualité de partenaire de premier plan de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et des différents partenariats relatifs aux programmes accélérés de lutte contre les maladies, l'UNICEF continuerait de prôner et d'appuyer des partenariats fondés sur la responsabilité, dans lesquels les rôles et les responsabilités sont clairement définis, complémentaires et financés de façon adéquate.

36. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour le rôle central qu'il joue en renforçant les systèmes de vaccination au niveau des pays et elles ont encouragé l'intégration de la vaccination dans les processus de planification et de budgétisation nationaux dans le domaine de la santé. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que mettre trop l'accent sur des campagnes verticales risquait de détourner l'attention du renforcement de la vaccination systématique et des systèmes sanitaires de district. On se préoccupait aussi de la façon dont on pouvait vacciner les enfants soldats et, plus important encore, les empêcher d'être recrutés en premier lieu. Le secrétariat a dit qu'il était essentiel de renforcer encore la vaccination systématique avec quatre contacts pour chaque enfant et de relier la vaccination aux autres interventions à forte incidence en vue d'avoir une plus grande incidence sur la mortalité infantile.

F. Vision et stratégie concernant la vaccination à l'échelle mondiale : rapport oral

37. Le Directeur exécutif adjoint, Kul Gautam, a présenté une description des nouvelles vision et stratégie concernant la vaccination à l'échelle mondiale pour 2006-2015, qui avaient été formulées conjointement par l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires clefs. La vision et la stratégie s'appuyaient sur les données d'expérience accumulées dans le domaine de la vaccination ces dernières années et visaient à fournir une vision unifiée pour guider à l'avenir l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de vaccination et des interventions connexes à tous les niveaux. L'équité, l'égalité entre les sexes, la maîtrise des programmes et la responsabilité des gouvernements nationaux, la responsabilité de toutes les parties prenantes, de solides services de vaccination au niveau des districts et la durabilité assurée au moyen du renforcement des capacités techniques et financières étaient au nombre des principes directeurs de la nouvelle vision et de ses stratégies sous-jacentes.

38. La présentation a souligné les cinq domaines stratégiques de la vision et des stratégies : a) protéger un plus grand nombre de personnes contre les maladies évitables par la vaccination, grâce à une combinaison appropriée de stratégies de vaccination systématique et de campagnes et au moins quatre contacts de vaccination par an, en prêtant une attention sans précédent au ciblage des personnes non touchées; b) donner un vigoureux élan à l'introduction de nouveaux vaccins et technologies; c) créer des possibilités d'exécuter de nouvelles interventions de santé publique à forte incidence; d) surmonter les obstacles sectoriels en reliant la vaccination et en renforçant les systèmes de santé dans des domaines clefs tels que la planification des ressources financières et humaines, l'approvisionnement et la gestion des données; e) sensibiliser le public à l'interdépendance globale et établir à tous les niveaux des partenariats fondés sur la responsabilité.

39. De nombreuses délégations se sont félicitées des efforts conjoints et du processus de collaboration entre l'UNICEF et l'OMS et leurs partenaires dans le cadre de l'élaboration de la vision et de la stratégie concernant la vaccination à l'échelle mondiale, et elles ont prôné de nouvelles consultations avec les partenaires régionaux et les gouvernements nationaux. Les intervenants ont souligné la nécessité de continuer à renforcer la stratégie s'agissant du processus de suivi et d'examen et de l'estimation des coûts, y compris le contrôle des prix des vaccins et leur financement. Une délégation a dit que la vision et la stratégie énonçaient clairement ce qui devait être fait, mais non les moyens à mettre en œuvre à cette fin. Il était important d'étudier le rôle des forces du marché susceptibles d'influencer l'introduction des vaccins. Le secrétariat a répondu que la vision et la stratégie constituaient un cadre visant à guider les décisions futures concernant la vaccination, que la procédure de calcul des coûts était encore en cours d'examen et que les rôles et la responsabilité des partenaires clefs seraient définis au cours des prochains mois.

G. Sécurité du personnel : rapport oral

40. Le rapport a été introduit par le Coordonnateur de l'UNICEF pour les questions de sécurité, qui a dit que le monde étant devenu plus dangereux, le personnel de l'UNICEF opérait dans de nombreux environnements à haut risque. Le

personnel de l'ONU avait été tué, enlevé et menacé par des organisations terroristes et extrémistes, et dans le monde entier le personnel risquait d'être tué ou blessé par des actes de violence aveugle ou par des actes criminels. Durant l'année écoulée, il y avait eu 153 incidents signalés au cours desquels les membres du personnel de l'UNICEF ou des personnes directement à leur charge ou leurs biens avaient subi un préjudice.

41. Les nouvelles stratégies avaient réduit la vulnérabilité du personnel et rendu plus sûres les activités du programme. Conçues en partenariat étroit avec le bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, les institutions spécialisées des Nations Unies, les fonds, programmes et ONG, ces stratégies comprenaient un examen et un renforcement des normes minimales de sécurité opérationnelle, l'introduction d'un nouveau modèle d'analyse des menaces et des risques et d'un progiciel de formation à la sécurité sur CD-ROM, qui avait été utilisé par la quasi-totalité du personnel de l'UNICEF.

42. Dans sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a créé le Département de la sûreté et de la sécurité, en fusionnant le bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, le Service de la sécurité et de la sûreté et la composante Sécurité sur le terrain du Département des opérations de maintien de la paix. L'UNICEF serait pleinement en relation avec le Département, en demeurant un membre actif du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Le Coordonnateur pour les questions de sécurité a remercié le Conseil d'administration pour avoir approuvé le versement d'un montant supplémentaire de 14 millions de dollars en 2004 pour permettre à l'UNICEF de respecter pleinement les normes minimales de sécurité opérationnelle. Cette somme a été affectée et l'état d'avancement de l'application est en cours. Dans sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a décidé de maintenir le système existant en matière de participation aux coûts, ce qui signifie que l'UNICEF devrait continuer à payer 11,6 % de toutes les dépenses au titre des bureaux extérieurs et de l'appui opérationnel du Département de la sûreté et de la sécurité.

43. La Directrice exécutive a fait observer que la sécurité et la sûreté du personnel étaient l'un des principaux engagements collectifs de l'UNICEF en faveur des enfants, mais que la décision de l'Assemblée générale de ne pas imputer entièrement les dépenses de sécurité sur le budget ordinaire de l'ONU était décevante et présentait des difficultés considérables. L'UNICEF avait commencé un examen en vue d'identifier d'où les ressources supplémentaires pourraient venir, question dont le Conseil d'administration pourrait être de nouveau saisi dans le courant de l'année.

44. Plusieurs délégations se sont félicitées des mesures prises par l'UNICEF pour accroître la sécurité et la sûreté du personnel et ont encouragé l'UNICEF à élaborer de nouvelles stratégies. Un vigoureux appui à été exprimé en faveur de la création du Département de la sécurité de la sûreté et de l'objectif qu'est la mise en place d'une capacité d'analyse des menaces et des risques. Toutefois, un certain nombre de délégations se sont déclarées déçues par la décision de conserver le mécanisme de partage des coûts. Le Coordonnateur chargé des questions de sécurité, à qui on avait demandé comment l'UNICEF serait en contact avec le Département de la sécurité et de la sûreté, a répondu que l'UNICEF serait pleinement intégré au Département et jouerait un rôle important dans le processus de prise de décisions au jour le jour, qui se déroulerait principalement sur le terrain. De plus, l'UNICEF avait appuyé la création du Département, considérant que cela renforcerait la

sécurité et la sûreté du personnel ainsi que la capacité d'assurer l'accès à la santé, à l'éducation, à l'égalité et à la protection aux plus mal lotis.

H. Suite donnée à la décision 2004/8 du Conseil d'administration sur la programmation commune

45. Le Président a rappelé aux délégations que dans sa décision 2004/8 sur la programmation commune, le Conseil d'administration avait pris note du rapport sur l'évaluation de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune (E/ICEF/2004/10) et décidé de renvoyer à la première session ordinaire de 2005 l'examen d'une décision à ce sujet.

46. Des délégations ont réaffirmé l'importance de la programmation commune et se sont félicitées des efforts déployés par l'UNICEF dans ce domaine, du fait de sa contribution à la réforme de l'Organisation et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres engagements. La programmation commune était considérée aussi comme un moyen d'éviter les chevauchements, de réduire les coûts, d'optimiser les synergies entre les institutions spécialisées et d'accroître l'efficacité et l'efficience des programmes. La plupart des intervenants, toutefois, attiraient l'attention sur le fait que cette approche n'était pas une fin en soi et ne devait être utilisée que dans les cas où elle était efficace par rapport au coût, où elle améliorait clairement l'efficacité du développement et où chaque agence pouvait renforcer le travail des autres. Dans chaque cas, il était nécessaire d'assurer la transparence et la responsabilité. Une délégation a dit que l'approche devait se traduire par des économies et améliorer les vies.

47. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il était important de suivre les directives du Groupe des Nations Unies pour le développement. Un intervenant a dit que les pays donateurs devaient examiner leurs procédures régissant l'établissement des rapports. Un autre a déclaré que les orientations de chaque institution spécialisée relatives à la budgétisation, à l'établissement des rapports et à l'évaluation devraient être claires et a demandé des compléments d'information sur la façon dont les types de mécanisme de financement étaient choisis et évalués. Une délégation a noté les progrès faits par l'Organisation en matière de programmation commune, s'agissant en particulier de la formation du personnel et de la diffusion de directives. Une autre délégation a apprécié l'approche fondée sur la notion de droit qui avait été adoptée.

48. Voir chapitre III, décision 2005/3 pour le texte adopté par le Conseil d'administration. Après l'adoption de la décision, une délégation, parlant au nom d'un groupe d'États, s'est déclarée satisfaite par le texte consensuel qui reflétait les amendements demandés par son groupe régional. Toutefois, le groupe demandait à ce qu'à l'avenir suffisamment de temps soit prévu pour les consultations entre tous les membres et non seulement entre les membres du Bureau.

I. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2005

49. Le Conseil d'administration était saisi du plan de travail et du projet de budget de la Division du secteur privé pour 2005 (E/ICEF/2005/AB.L.1), qui avait été

introduit par le Directeur de la Division du secteur privé, ainsi que des principaux éléments de son plan d'exécution pour 2005-2007.

50. Des délégations se sont déclarées satisfaites des bons résultats financiers que la Division du secteur privé continuait d'enregistrer, s'agissant en particulier de la collecte de fonds, du plan pour 2005 et des objectifs impressionnants en matière de contributions. Les délégations ont loué aussi le vigoureux appui fourni par les Comités nationaux pour l'UNICEF – en particulier leur contribution aux ressources ordinaires – qui reflétait le large soutien dont l'UNICEF bénéficiait dans le grand public. Le représentant du Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF a déclaré que les recettes tirées de la collecte pour la situation d'urgence consécutive à la situation de crise due au raz-de-marée étaient les plus élevées jamais collectées par l'UNICEF.

51. La Division du secteur privé était encouragée à étudier plus avant de nouvelles possibilités de collecte de fonds, du point de vue tant géographique que méthodologique. À une question posée concernant la diminution du volume des ventes de cartes, où la Division du secteur privé avait obtenu des résultats en deçà des objectifs du plan ces dernières années, en particulier s'agissant des ventes des bureaux extérieurs, le Directeur a répondu que, d'après les premières indications mondiales, une augmentation modeste du volume des ventes avait été enregistrée dans la quasi-totalité des marchés pour 2004. Répondant à une question concernant l'augmentation des frais de commercialisation, il a expliqué que l'augmentation générale des frais de fonctionnement était inférieure à l'augmentation des recettes, bien qu'il fût nécessaire d'investir au plan de la commercialisation pour que l'UNICEF demeure compétitive. Cependant, la Division du secteur privé surveillerait de près ces dépenses.

52. La Directrice exécutive a ajouté que l'UNICEF surveillerait avec soin la collecte de fonds au niveau des pays afin que cela constitue un effort complémentaire pour la programmation. En réponse à la question de savoir comment les activités de la Division du secteur privé appuyaient la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire, elle a noté que la collecte globale de fonds était essentielle pour que les efforts de l'UNICEF contribuent à la réalisation des objectifs, et que les programmes de pays bénéficieraient du pourcentage élevé des fonds affectés aux ressources ordinaires. (Voir chap. III, décision 2005/2 pour la décision adoptée par le Conseil d'administration).

J. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2002-2003 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

53. Le Conseil d'administration était saisi du rapport financier et des états financiers vérifiés pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 (A/59/5/Add.2), qui a été introduit par le Contrôleur. Le point avait été à l'origine inscrit à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2004, mais le Conseil d'administration l'avait reporté à la présente session de façon à pouvoir tirer parti du rapport du Comité des commissaires aux comptes et de tous débats de la Cinquième commission de l'Assemblée générale. Le Contrôleur a déclaré que l'UNICEF continuait à recevoir une opinion sans réserves du Comité des commissaires aux comptes et que, dans le cadre de l'examen par la Cinquième commission des

rapports concernant les fonds et programmes, aucune question n'avait été soulevée concernant l'UNICEF. Il a ajouté que 35 des 47 recommandations formulées dans le précédent rapport du Comité des commissaires aux comptes avaient été appliquées et que les 12 autres étaient en cours d'application.

54. Un intervenant a demandé des éclaircissements concernant la résolution 57/278 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée avait demandé que l'on examine les structures de gestion, les principes et la reddition de comptes dans tout le système des Nations Unies. Le Contrôleur a répondu que le Comité de haut niveau sur les questions de gestion se penchait sur cette question et que l'UNICEF participerait activement à la discussion.

55. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur les efforts faits par l'UNICEF et la Division du secteur privé pour s'assurer que les contributions soient reçues. Le Contrôleur a répondu que l'accent avait été mis sur cette question l'année précédente. La documentation avait été améliorée et les engagements non réglés pour 2003 avaient été réduits de façon spectaculaire. En ce qui concerne la Division du secteur privé, il a appelé attention du Conseil d'administration sur le fait que l'augmentation des engagements non réglés indiquait une augmentation des recettes.

56. Une délégation a demandé dans quelles circonstances on engageait des consultants au lieu d'utiliser le personnel de l'UNICEF et pourquoi cette pratique s'était développée. Une délégation a demandé des explications sur le type d'obligation visée dans l'état financier 1, Recettes accessoires, Note 5. Le Contrôleur a dit qu'il répondrait directement aux délégations ayant posé ces questions.

57. Plusieurs délégations ont encouragé l'UNICEF à appliquer pleinement toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il a été suggéré que la réponse de l'UNICEF au Comité, qui devait être présentée dans le courant de l'année, ordonne les recommandations par ordre de priorité et fournisse un calendrier pour leur application. Un autre intervenant a demandé des commentaires sur la déclaration du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle les dépenses excessives au cours du dernier trimestre demeuraient préoccupantes et le fait que la concentration des dépenses à la fin de l'année pouvait indiquer des déficiences au niveau de la planification. Le Contrôleur a dit que la direction accordait une attention spéciale à cette question et a ajouté que l'UNICEF conduisait normalement ses opérations, de façon comparable aux gouvernements des États Membres. De plus, l'UNICEF avait noté avec préoccupation l'observation des commissaires aux comptes concernant la préservation des actifs et devait améliorer ses procédures pour les biens non consommables.

58. La Directrice exécutive a ajouté que l'UNICEF prenait ces questions très au sérieux. Elle a exprimé son appréciation au personnel de l'UNICEF qui travaillait dans le domaine des opérations, disant qu'elle était très fière du fait qu'au cours des 10 dernières années, l'UNICEF n'avait jamais fait l'objet de réserves dans le cadre d'un audit. L'UNICEF appréciait que les audits fussent utilisés en vue d'identifier les domaines où des améliorations pourraient être apportées et continuerait de s'employer à ce que ses audits ne suscitent aucune réserve. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

K. Réunion d'annonces de contributions

59. La Directrice exécutive a ouvert la sixième réunion d'annonces de contributions en déclarant que l'UNICEF avait grandement apprécié la confiance que lui avaient témoignée les gouvernements, les Comités nationaux et le secteur privé, que reflétait la réponse sans précédent à l'appel lancé après le raz-de-marée. Toutefois, cet appui concernait les autres ressources et l'écart entre les ressources ordinaires et les autres ressources continuait d'augmenter. En 2003, les ressources ordinaires ne représentaient que 43 % des recettes totales. Cependant, un plus grand nombre de gouvernements reconnaissaient l'importance des ressources de base pour les activités de l'UNICEF. En 2004, l'UNICEF avait, pour la troisième année consécutive, enregistré une augmentation du niveau des ressources ordinaires versées par les gouvernements, le montant total préliminaire atteignant 435 millions de dollars, soit une augmentation de 32 millions de dollars par rapport à 2003. Des contributions avaient été versées par 19 pays à revenu élevé, 21 pays à revenu intermédiaire et 10 pays à faible revenu, et 15 pays avaient accru leur contribution, 11 d'entre eux de 7 % ou plus.

60. En incluant les annonces de contributions reçues avant la réunion, le secrétariat avait reçu 50 annonces de contributions s'élevant au total à 255,7 millions de dollars. Trois pays avaient fait des annonces à titre indicatif pour les années à venir. Un pays à faible revenu – le Rwanda – avait pour la première fois fait une annonce de contributions.

L. Questions diverses

Nomination de M^{me} Ann Veneman en tant que prochain Directeur général de l'UNICEF

61. Le Président a rappelé aux délégations qu'il avait reçu une lettre du Secrétaire général par laquelle ce dernier l'informait de son intention de nommer M^{me} Ann Veneman (États-Unis d'Amérique) Directeur général de l'UNICEF à l'expiration du mandat de M^{me} Carol Bellamy, le 30 avril 2005. Après consultations avec le Bureau et les groupes régionaux, le Président avait informé le Secrétaire général de l'appui du Conseil d'administration en faveur de cette nomination. Le Secrétaire général a remercié le Conseil de son soutien et tous deux se sont félicités de pouvoir bientôt travailler étroitement avec M^{me} Veneman.

Présentation du Service de lutte antimines

62. M. Jenö Staehelin (Suisse), ancien Président du Conseil d'administration et actuel Président du Service de lutte antimines, a déclaré que ce service était une instance informelle composée de 27 membres qui se réunissait une fois par mois pour encourager l'échange d'informations entre donateurs et l'ONU au sujet des activités de lutte antimines, ainsi que de la politique et des besoins de financement en la matière. Les pays victimes de ces mines, des experts et des organisations non gouvernementales étaient invités à présenter la situation dans leur pays, leurs activités de recherche ainsi que leurs programmes. L'UNICEF participait également à ces réunions.

63. Au sein du système des Nations Unies, 10 organes étaient concernés par la lutte antimines, le Service assurant un rôle de coordination générale. La

sensibilisation à cette question, ainsi que l'éducation aux risques posés par les mines, en particulier des enfants, relevant principalement de la responsabilité de l'UNICEF. Celui-ci menait des activités dans le domaine de la lutte antimines dans 34 pays et régions. Le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines, qui s'était tenu en octobre 2004, avait été l'occasion d'examiner les progrès réalisés s'agissant de l'application du Traité d'interdiction des mines et de préparer les mesures qui seront prises au cours des cinq prochaines années. M. Staehelin avait eu l'occasion, lors d'un voyage en Angola en sa qualité de Président du Service de lutte antimines, d'assister à une pièce de théâtre dans le cadre d'un programme conçu par une organisation non gouvernementale locale et l'UNICEF qui permettait à un groupe de jeunes bénévoles fortement motivés d'expliquer aux enfants les risques posés par les mines. L'UNICEF jouait un rôle important dans la lutte contre les mines terrestres, mais il restait encore beaucoup à faire, en particulier concernant les munitions non explosées qui faisaient désormais plus de victimes que les mines terrestres parmi les enfants.

64. Un orateur a déclaré qu'en Afrique les mines terrestres avaient blessé de nombreuses personnes innocentes, en particulier des enfants. L'éducation était tout particulièrement importante pour prévenir ces accidents, mais il était également important de lutter contre la vente et l'utilisation des mines. Un autre orateur a déclaré que les mines terrestres étaient utilisées de façon irresponsable dans certaines régions du monde et qu'elles blessaient des femmes et des enfants. Toutefois, certains pays en avaient besoin pour se garantir un minimum de sécurité. Son propre pays avait une très longue frontière terrestre et était sous pression pour mettre fin au trafic de drogues le long de cette frontière, et les mines terrestres étaient un outil utile à cet égard. Il a demandé quelle avait été l'assistance fournie par la communauté internationale en matière de déminage. M. Staehelin a déclaré que l'utilisation des mines pour garantir un droit légitime à la sécurité et les conséquences de cette utilisation dans d'autres domaines créaient effectivement un dilemme, mais le problème était en fait que la plupart des victimes étaient des civils. La Directrice générale a ajouté que 80 % des blessés ou tués étaient des civils, et 20 %, des enfants. Certaines mines ressemblaient même à des jouets. Elle a exhorté tous les pays à ratifier la Convention d'Ottawa, parce que les mines ne tuaient pas des soldats et des trafiquants de drogues, mais des civils innocents.

Présentation de la campagne mondiale de l'UNICEF contre le VIH/sida

65. La Directrice générale a déclaré que l'épidémie avait un impact considérable et qu'en dépit d'une augmentation les ressources disponibles étaient totalement insuffisantes. Une grande attention était accordée aux enfants orphelins, mais les enfants victimes de la pandémie, y compris ceux qui étaient infectés par le virus, étaient en fait beaucoup plus nombreux. L'UNICEF travaillait avec tous les enfants qui avaient besoin de soins et d'un soutien.

66. Le chef de la Section de lutte contre le VIH/sida de l'UNICEF a déclaré que si certains progrès étaient réalisés, la maladie avait néanmoins fait plus de 12 millions d'orphelins rien qu'en Afrique subsaharienne. Plus de 2 millions d'enfants étaient séropositifs, et on comptait 600 000 nouveaux cas d'infection chaque année. Des millions d'autres enfants étaient victimes d'une façon ou d'une autre de la maladie.

67. En concertation avec des partenaires, l'UNICEF avait commencé à préparer une nouvelle campagne intitulée « Les enfants et le sida » destinée : a) à mettre les

enfants au cœur des programmes engagés au niveau mondial; b) à fournir une assistance plus importante afin d'atténuer les effets de la pandémie sur les enfants et de protéger leurs droits; c) à encourager l'adoption de politiques qui favorisent les mesures de lutte; et d) à recueillir, sur une période de six ans, 1 milliard de dollars afin de renforcer les capacités en matière de prévention, de soins et de soutien pour les enfants et de venir en aide à au moins 10 millions d'enfants supplémentaires. La campagne était conçue de façon à avoir un impact direct et mesurable sur la survie des enfants et d'autres objectifs prioritaires de l'UNICEF, en particulier la protection, l'éducation et le développement précoce de l'enfant. Les diverses actions prévues contribueront à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les buts adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la session extraordinaire qu'elle a consacré au VIH/sida.

68. Cette campagne, qui regrouperait une grande diversité d'acteurs – gouvernements, organismes des Nations Unies, société civile et organisations religieuses – reposerait sur le principe « une stratégie nationale, une commission nationale et un mécanisme de suivi » et contribuerait à l'initiative « 3 millions d'ici à 2005 », menée par l'OMS, en particulier aux mesures destinées à améliorer les traitements pour les enfants et à maintenir les parents en vie.

69. Une consultation sera organisée début 2005 avec les bureaux extérieurs et les comités nationaux afin de définir les objectifs, les mécanismes permettant d'atteindre ces objectifs et les conditions de répartition des ressources. Les participants discuteront de la façon d'appuyer les efforts nationaux ainsi que d'intégrer la campagne dans les mécanismes et initiatives de développement en général. Le chef de la Section a remercié les Gouvernements américain, britannique et néerlandais des contributions annoncées ou versées, les comités nationaux pour les fonds apportés et leur participation à l'élaboration de la campagne ainsi que le Forum mondial des partenaires, organisé avec la Banque mondiale, pour son aide à la préparation de la campagne, qui sera lancée officiellement à l'automne 2005.

Présentation de l'étude du Secrétaire général sur la violence contre les enfants

70. La Directrice générale adjointe, M^{me} Rima Salah, a brièvement décrit les progrès réalisés concernant l'étude, que le Secrétaire général avait été prié de réaliser trois ans plus tôt. Cette étude avait pour objectifs : a) de recueillir les meilleures informations disponibles concernant la prévention de la violence et la lutte contre la violence; et b) de mobiliser et de développer des réseaux qui mettront en œuvre des recommandations de l'étude, notamment en suscitant un appui politique accru en faveur de la sécurité des enfants. Elle couvrait toutes les formes de violence physique et mentale, les blessures, les abus, les mauvais traitements ou l'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle.

71. Réalisée sous la direction d'un expert indépendant, Paulo Sergio Pinheiro, avec l'appui d'un secrétariat basé à Genève, elle mettra principalement l'accent sur les enfants victimes de violence dans divers environnements tels que famille, école, communauté, institutions d'accueil et de soins, centres de détention et systèmes de justice juvénile. Dans ce cadre, l'UNICEF mettra l'accent sur la violence à l'école, alors que l'Organisation internationale du Travail s'intéressera aux enfants qui travaillent. L'étude portera notamment sur la situation particulièrement vulnérable des enfants migrants, autochtones, appartenant à des minorités ou à d'autres

groupes; l'impact de la discrimination fondée sur la race, le sexe et l'infection par le sida; les systèmes, structures et réalités sociales à l'origine de la violence et établira des liens entre violence et situation des femmes, pauvreté et mondialisation. Elle mettra en outre l'accent sur le coût économique et social de l'absence de mesures.

72. Les bureaux de pays de l'UNICEF ont participé à la coordination des questionnaires envoyés pour cette étude, et auxquels plus de 80 gouvernements ont répondu, ainsi qu'à l'analyse des réponses reçues. Les contributions d'organisations non gouvernementales ont été transmises à un groupe consultatif créé spécifiquement pour l'occasion. En outre, un appel a été lancé aux organisations non gouvernementales, aux universitaires et à d'autres groupes de la société civile afin qu'ils contribuent à l'étude.

73. En 2005, les efforts de recherche prendront principalement la forme de consultations régionales (neuf prévues pour le premier semestre), coordonnées par l'UNICEF et auxquelles participeront des enfants et des jeunes.

74. L'Union interparlementaire faisait appel à son réseau mondial et avait participé en 2004 au lancement d'une brochure destinée aux parlementaires sur la question. La Directrice générale adjointe a remercié les Gouvernements belge, britannique, finlandais, français, néerlandais, norvégien et suédois de leur appui, tout en précisant que des ressources supplémentaires étaient nécessaires.

Présentation du deuxième Forum de haut niveau sur les objectifs du Millénaire dans le domaine de la santé

75. M. Kul Gautam, Directeur général adjoint, a déclaré que l'objectif du Forum de haut niveau sur les objectifs du Millénaire dans le domaine de la santé, créé en mai 2003, était d'offrir l'occasion d'un dialogue franc entre hauts responsables et d'identifier les moyens d'atteindre plus rapidement les objectifs considérés. Le deuxième Forum, qui s'était tenu à Abuja en décembre, avait abordé cinq questions : une description générale des progrès réalisés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire; un examen des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des stratégies sectorielles et de leur contribution aux objectifs; la crise des ressources humaines dans le domaine de la santé, en particulier en Afrique subsaharienne; le suivi des activités engagées et des ressources disponibles; et enfin la situation dans les États fragiles. Une grande partie des débats avaient été consacrés à l'objectif 4 (réduction de la mortalité infantile et des enfants âgés de moins de 5 ans), et il en était ressorti que l'objectif ne serait pas atteint si les tendances actuelles persistaient, notamment en Afrique subsaharienne.

76. Le Forum d'Abuja s'était terminé par un appel afin que les pays à faible revenu puissent avoir accès à des produits indispensables – médicaments essentiels, moustiquaires, médicaments antirétroviraux et vaccins – gratuitement ou à des prix abordables. Un autre thème examiné a été la crise des ressources humaines dans le domaine de la santé en Afrique : non seulement les agents de santé qui étaient formés et recrutés ne compensaient pas les décès, mais en outre, on assistait à un exode massif vers les pays industrialisés, et des pays d'Afrique les plus pauvres vers d'autres pays du continent plus riches tels que l'Afrique du Sud. Le Gouvernement norvégien organisera en février 2005, en collaboration avec un groupe de travail, une réunion consacrée à cette question. Il a avancé lors du Forum l'idée de créer une subvention mondiale afin de pouvoir apporter aux enfants des pays à faible revenu des articles indispensables tels que moustiquaires traitées aux insecticides,

nouveaux médicaments antipaludéens, médicaments antirétroviraux et certains vaccins sous-utilisés à des coûts subventionnés.

77. Une délégation s'est félicitée du rôle accru joué par l'UNICEF en vue de la réalisation de l'objectif du Millénaire concernant la santé maternelle et infantile, et l'a encouragé à agir dans quatre domaines essentiels à savoir : faire en sorte que la santé maternelle et infantile soit reconnue explicitement comme une priorité intégrée au plan stratégique à moyen terme et inscrite au budget; abandonner progressivement les petites interventions pilotes au profit de programmes d'appui technique en faveur des gouvernements qui répondent aux besoins et aux priorités nationales, tout en préservant l'offre de services humanitaires; veiller à ce que le programme de l'UNICEF soit en harmonie avec les divers mécanismes des Nations Unies au niveau des pays, y compris le Groupe des Nations Unies pour le développement et le principe « une stratégie, une commission nationale et un mécanisme de suivi » de façon à intégrer les priorités concernant la santé de l'enfant à des activités plus générales; et promouvoir et encourager un rôle directeur des gouvernements en ce qui concernait la définition des objectifs et la réalisation des activités dans le domaine de la santé des enfants, et leur incorporation aux processus budgétaires nationaux et sectoriels.

M. Clôture de la session

Remerciements à Carol Bellamy

78. Les délégations ont remercié Carol Bellamy, dont le second mandat venait à échéance le 1^{er} mai 2005. Elles ont particulièrement salué son dynamisme, son extraordinaire capacité à diriger et son « engagement sans faille » en faveur de la cause des enfants, notamment ses nombreuses visites dans des pays ravagés par des crises. Parmi les nombreux faits marquants de ses 10 ans à la tête de l'UNICEF, les orateurs ont notamment rappelé le renforcement et la simplification des opérations d'urgence, comme en témoignait la rapidité avec laquelle il avait été répondu à la situation catastrophique provoquée par le tsunami en Asie du Sud et à d'autres crises; le fait que l'UNICEF était à la pointe de l'action menée dans les domaines touchant les enfants, y compris l'exploitation sexuelle, les conflits armés et le VIH/sida; l'action en faveur des droits de l'homme et des enfants dans le développement, et les solides fondations mises en place concernant la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans les situations d'urgence et les transitions.

Discours de clôture

79. La Directrice générale a annoncé son départ à la fin d'avril et son remplacement par la Secrétaire, M^{me} Veneman. Elle a fait part de ses réflexions sur ses années passées à l'UNICEF, qui ont débuté à une époque où les conflits armés, les catastrophes naturelles et le VIH/sida avaient réduit à néant les progrès réalisés au prix de durs efforts dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation et s'étaient traduits par un accroissement de la pauvreté. Heureusement, c'était également à cette époque que le monde avait véritablement pris conscience des droits des enfants et des femmes, que des avancées techniques avaient permis d'améliorer les programmes mis en œuvre et que de très nombreux partenariats avaient permis de renforcer la détermination de venir en aide aux enfants et les moyens nécessaires à cet effet. Les objectifs du Millénaire pour le développement et

le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF étaient des éléments essentiels à la réalisation des buts et priorités que s'était fixés la communauté internationale en faveur des enfants. M^{me} Bellamy a remercié le Conseil d'administration et son action énergique et de son appui sans faille pendant ces 10 années et a exprimé sa gratitude à M. Youssouf Oomar, Secrétaire adjoint du Conseil d'administration, qui allait bientôt prendre les fonctions de représentant de l'UNICEF en Côte d'Ivoire, pour l'excellent travail accompli.

80. En conclusion, le Président a remercié les délégués, le bureau et le secrétariat de leur participation active ainsi que des rapports de travail étroits et productifs qui s'étaient établis. Résumant les principaux résultats et décisions adoptées, il s'est félicité de la qualité des débats et des contributions annoncées. Au nom du Conseil, il a chaudement remercié la Directrice générale, qui avait su passer du stade de la compassion à celui de l'action, ainsi que pour ses compétences, sa détermination et sa vision extraordinaires à la tête de l'UNICEF, en particulier sa participation intense aux travaux du Conseil d'administration.

III. Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2005

2005/1

Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du « Rapport du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance : rapport annuel au Conseil économique et social » (E/ICEF/2005/3) et *prie* le secrétariat de le transmettre pour examen au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations faites au cours des débats de sa session de fond de 2005.

*Première session ordinaire
17 janvier 2005*

2005/2

Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2005

A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 2005

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, un budget de dépenses d'un montant de 96,9 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2005/AB/L.1) :

| | <i>Millions de dollars É.-U.</i> |
|--|--------------------------------------|
| Commissions – bureaux extérieurs | 1,2 |
| Coût des marchandises livrées | 34,3 |
| Dépenses de commercialisation | 25,2 |
| Dépenses d'appui. | 19,1 |
| Fonds d'investissement | 17,1 |
| Total des dépenses, consolidé | 96,9 |

2. *Autorise* la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2005/AB/L.1; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes et des collectes de fonds atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2005, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2005

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005, les prévisions de recettes nettes s'élèvent à 403,0 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2005/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 17,1 millions de dollars pour 2005;

2. *Autorise* la Directrice générale à engager, pendant l'exercice budgétaire 2005, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2006, à concurrence de 35,0 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2005/AB/L.1).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2005/AB/L.1.

*Première session ordinaire
18 janvier 2005*

2005/3

Programmation commune

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la résolution 59/250 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2004 relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui décrit le cadre d'action fixé par l'Assemblée générale en vue de poursuivre le renforcement du processus de programmation commune;

2. *Affirme à nouveau* qu'il est nécessaire de préserver l'intégrité institutionnelle et le mandat de chaque organisme des Nations Unies engagé dans le processus de programmation commune;

3. *Prend note* du rapport sur l'évaluation de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune contenue dans le document E/ICEF/2004/10;

4. *Se félicite* des mesures prises jusqu'ici par l'UNICEF dans le cadre de sa collaboration avec les pays de programme pour assurer une utilité maximale aux compétences particulières du Fonds dans le renforcement de la programmation commune, visant à renforcer la cohérence des Nations Unies sur le terrain, à rendre plus efficace la programmation, à éviter les chevauchements et à réduire les coûts de transaction pour les pays où sont exécutés les programmes, et à contribuer ainsi à l'obtention de meilleurs résultats globaux, et *encourage* la Directrice générale à continuer de collaborer à cette fin avec les gouvernements et les autres partenaires;

5. *Souligne* l'importance qu'il attache à l'utilisation de la programmation commune par l'UNICEF, en tant qu'instrument propice à la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, notamment des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, lorsqu'ils existent, grâce à une approche plus concertée dans le cadre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en vue de parvenir aux objectifs en matière de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

6. *Demande* en conséquence que la Directrice exécutive, en coopération avec les autres entités du Groupe des Nations Unies pour le développement, veille à ce que la programmation commune, y compris les programmes communs lorsque cela est pertinent, ait des effets accrus en terme de développement, y compris, s'il y a lieu, pour :

a) Harmoniser davantage l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de pays, et améliorer la communication entre les institutions des Nations Unies tout au long du cycle de programmation;

b) Parvenir effectivement aux objectifs du programme et contribuer à la réduction des coûts de transaction;

c) Promouvoir des systèmes communs de suivi et d'établissement des rapports et des approches conjointes des évaluations;

7. *Prend note* des efforts engagés par l'UNICEF pour promouvoir la poursuite de l'élaboration par le Groupe des Nations Unies pour le développement d'un cadre commun, incluant la présentation des rapports, en vue de définir des programmes communs qui renforcent l'utilité et l'efficacité des mesures que prennent les institutions des Nations Unies pour appuyer les gouvernements nationaux, notamment de celles prises par l'UNICEF pour déterminer les situations dans lesquelles il convient de recourir aux programmes communs et quelles améliorations seraient possibles en terme d'impact sur le développement grâce à ces programmes communs;

8. *Souligne* le mandat de l'UNICEF et ses responsabilités en matière de budget, de rapports financiers et d'évaluation, notamment en ce qui concerne les programmes communs;

9. *Prie* la Directrice exécutive de lui rendre compte de la participation de l'UNICEF à la programmation commune et aux programmes communs dans le rapport annuel qu'elle lui présentera à sa session annuelle de 2005, et de lui présenter en vue de son examen à la session annuelle de 2006 un rapport détaillé sur la mise en œuvre de la programmation commune telle qu'elle est exposée dans la présente décision et sur la poursuite de l'élaboration des directives pour la programmation commune, y compris des données d'expérience et une analyse des ressources allouées aux trois possibilités de financement liées à la programmation commune, et les avantages qui en résultent en termes de développement ou de gains d'efficacité.

*Première session ordinaire
19 janvier 2005*